



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 8 Juin 2023**

**Le huit juin deux mil vingt-trois dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.**

**Date de convocation du conseil municipal : 1<sup>er</sup> juin 2023**

Nombre de conseillers :

*En exercice : 15*

*Présents : 10*

*Votants : 10*

*Procurations : 0*

Convocation

1<sup>ER</sup> Juin 2023

Délibération Numéro

**2023.08.06.11**

Objet :

**TRAVAUX  
RENOVATION  
ENERGETIQUE**

**PRIORISATION DES  
TRAVAUX**

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, M. AUBER François, Mme MICHONNET Pascale, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme CHARDEY Brigitte, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique,

Absents excusés :

Mme GEHAN Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Madame MAILLARD Martine est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

**TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE**

Monsieur le Maire rappelle les termes du compte-rendu de la commission travaux réunie le 20 février 2023.

Monsieur le Maire rappelle également que les rapports des audits énergétiques ont été présentés en date du 1<sup>er</sup> juin 2023.

L'école élémentaire, l'école maternelle et la Mairie sont les bâtiments publics dont les travaux de rénovation énergétique sont prioritaires.

Vu la nature des travaux à envisager et le montant des investissements, un marché public de maîtrise d'œuvre sera réalisé.

Une réunion préparatoire pour l'établissement du marché public est fixée au jeudi 15 juin à 18h00.

Seraient retenus en priorité les travaux suivants :

Ecole élémentaire :

Le choix du scénario a été fait en fonction des contraintes techniques notamment pour le choix du moyen de chauffage

- Isolation thermique des murs par l'intérieur
- Remplacement de l'isolation des combles
- Remplacement des menuiseries vétustes encore existantes
- Mise en place d'une VMC simple flux dans l'ensemble du bâtiment
- Remplacement des émetteurs de chauffage par des radiateurs électriques à inertie avec gestion centralisée.
- Mise en place éclairage LED
- Remplacement du préfabriqué

En option :

- Pose de volets roulants isolants sur les menuiseries

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20230608-2023080611-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2023

Affichage : 12/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation





Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Procurations : 0

Convocation

1<sup>ER</sup> Juin 2023

Délibération Numéro

**2023.08.06.11**

Objet :

**TRAVAUX**  
**RENOVATION**  
**ENERGETIQUE**

**PRIORISATION DES**  
**TRAVAUX**

Ecole maternelle - Mairie

Le choix du scénario a été fait en fonction des contraintes techniques notamment pour le choix du moyen de chauffage.

- Isolation thermique des murs par l'intérieur
- Remplacement de l'isolation des combles
- Remplacement des menuiseries vétustes encore existantes
- Mise en place d'une VMC simple flux dans l'ensemble du bâtiment.
- Mise en place de PAC air / eau pour la production de chauffage
- Mise en place d'un éclairage LED

Demande de chiffrage pour :

- Pose de volets isolants
- Remplacement de la toiture + pose sous-toiture

Une réflexion approfondie devra être menée pour permettre la réalisation des travaux dans les écoles : prévoir des lieux d'accueil pour les enfants ou des classes provisoires.

Il faudra également prévoir des financements supplémentaires aux travaux de gros œuvre comme les frais liés aux missions de maîtrise œuvre, la location de bungalows, les travaux de finition de peinture...).

Vu la nature des travaux à envisager et le montant des investissements, un marché public de maîtrise d'œuvre sera réalisé.

Une réunion préparatoire pour l'établissement du marché public est fixée au jeudi 15 juin à 18h00.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour).***

→ Approuve les propositions de travaux ci-dessus énumérés.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20230608-2023080611-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2023

Affichage : 12/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

